

Communiqué

La pandémie de COVID 19 a été à l'origine de grandes souffrances et généré de nombreux deuils dans le département de l'Indre, comme dans l'ensemble du territoire national et au-delà.

370 décès liés à la COVID dans le département entre le 23 mars 2020 et le 30 avril 2021, 210 depuis le 1^{er} septembre, 240 en milieu hospitalier. Une surmortalité de plus de 8% dans l'Indre entre 2019 et 2020, pour un total de 3133 décès en 2020.

Les conditions dans lesquelles se sont déroulés les décès constituent un facteur de risque majeur de deuil pathologique : des patients isolés, des fins de vie vécues dans la souffrance parfois et la solitude, des défunts non vus, des toilettes mortuaires non faites ou vite faites, des rituels non réalisés ou tronqués, des enterrements en comité restreint, à distance, des endeuillés isolés, loin des leurs, peu visités, une charge importante de culpabilité et de tristesse, des deuils multiples, un climat extérieur favorable à la réactivation du deuil et à sa prolongation...

Toutes les familles ont souffert pendant cette période et souffrent encore. Tant celles précédemment en deuil que celles qui ont perdu un proche de la COVID ou de toute autre affection, les mêmes restrictions s'appliquant à toutes.

Le Conseil Territorial de Santé de l'Indre (CTS 36) a souhaité s'emparer de cette question, mener une réflexion et proposer des réponses, via sa Formation Spécifique « Droits des usagers ».

Cette souffrance morale affectant la santé mentale de nos concitoyens, constitue en effet, une véritable problématique de santé publique. Elle affecte tous les âges, y compris les enfants et toutes les couches de la société.

Un véritable problème de santé publique

Un dispositif départemental d'accompagnement des familles endeuillées pendant le temps de la pandémie de COVID 19, baptisé **"POUR CEUX QUI RESTENT"**, est donc mis en place dans l'Indre, sous l'égide du Conseil Territorial de Santé.

Le deuil n'étant pas une maladie mais une étape naturelle de la vie, la réponse doit venir en premier lieu des acteurs de la solidarité.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans l'offre intermédiaire de graduation des soins, en amont de la psychiatrie, mais en lien étroit avec elle, telle que l'évoque le Pr. Frank BELLIVIER, délégué ministériel à la Santé Mentale et à la Psychiatrie, en réponse à la souffrance mentale de nos concitoyens pendant le temps de la pandémie.

"POUR CEUX QUI RESTENT"

Dispositif départemental d'accompagnement des familles endeuillées pendant la pandémie de COVID 19 dans l'Indre

"POUR CEUX QUI RESTENT" mobilise l'ensemble des acteurs du département concernés par l'accompagnement des familles en deuil, à savoir les associations familiales (Familles Rurales, UDAF), les associations menant déjà ces accompagnements (Élisabeth Kübler-Ross France, Accompagner la Vie dans l'Indre, France Victimes 36, SOS Écoute Indre), le Comité Départemental de Soins palliatifs de l'Indre, la Ligue contre le Cancer, les deux équipes de soins palliatifs (EMSP et EADSP 36) et le pôle de psychiatrie du centre hospitalier de Châteauroux – Le Blanc, les équipes d'aumônerie ainsi que les représentants des cultes, les CMP, CMPP, CAMSEP, les Contrats Locaux de Santé, les représentants d'usagers, les élus, les collectivités, etc...

"POUR CEUX QUI RESTENT" exprime une réponse communautaire à cette souffrance des familles endeuillées, dans un esprit d'humanité, de solidarité et de laïcité.

L'antenne de l'Indre de l'association Élisabeth Kübler-Ross France, reconnue d'intérêt général et disposant d'une expérience dans ce domaine, est désignée comme étant le fer de lance de ce dispositif, mettant à disposition son personnel, ses bénévoles et ses locaux.

Une réponse communautaire, humaine, solidaire, laïque

Un comité de pilotage du dispositif est instauré regroupant les principaux partenaires, en lien avec l'ensemble des ressources du département (professionnels de la santé, de la relation d'aide, associations, institutions, collectivités, administrations, cultes, représentants d'usagers...).

Le numéro de téléphone d'entrée du dispositif est celui de l'association : **02 54 07 01 69**.

Une réponse téléphonique est assurée la semaine de 9h à 18h, un répondeur mis en service en dehors de cette période.

La demande est reçue par la secrétaire administrative de l'association. Cette secrétaire dispose d'une formation lui permettant d'assurer un premier niveau d'écoute, ne serait-ce que dans l'exposé de la situation et le recueil des besoins. En fonction des éléments recueillis, est proposé un accompagnement téléphonique, un accueil dans les locaux de l'association ou l'orientation vers d'autres associations ou partenaires, dans une politique du « *aller vers* » privilégiant la proximité.

Ce travail d'orientation, qui fait appel à une première évaluation de la situation, est primordial et doit déboucher sur une réponse fine. Il est effectué par la responsable de l'antenne de l'Indre de l'association EKR France, par ailleurs psychologue clinicienne.

D'ores et déjà, une vingtaine de bénévoles formés à l'accompagnement, issus d'EKR France, d'ALAVI, de la Ligue contre le Cancer, de France Victimes 36, de SOS Écoute Indre, sont identifiés et mobilisables dans un délai très bref. Les animatrices de contrats locaux de santé seront également sollicitées pour trouver des modalités de réponse au plus près des usagers, pour ceux qui sont dans l'impossibilité de se rendre à Châteauroux, ou réticents.

L'accent est mis sur la nécessaire formation des personnes (professionnels ou bénévoles) qui accompagneront ce public. Si besoin, des formations courtes seront réalisées. Des analyses de pratique seront instaurées afin de garantir une réponse de qualité et apporter un soutien aux écoutants.

"POUR CEUX QUI RESTENT"

Dispositif départemental d'accompagnement des familles endeuillées pendant la pandémie de COVID 19 dans l'Indre

Il est rappelé la ressource « naturelle » représentée par les médecins traitants des personnes concernées, lorsqu'elles en disposent et, de façon large, par l'ensemble des professionnels de santé et des acteurs du champs sanitaire, social et médicosocial.

S'il apparaît des facteurs de risque de deuil pathologique (aujourd'hui bien identifiés) ou si le profil de la personne nécessite d'emblée un professionnel de la relation d'aide, celle-ci est orientée vers un psychologue libéral ou travaillant dans un cadre associatif ou institutionnel.

"POUR CEUX QUI RESTENT" constitue un dispositif non thérapeutique, à même de proposer un étayage aux personnes en difficulté à l'issue de la perte d'un proche, quel que soit leur âge, le pôle de psychiatrie de l'Indre se réservant les situations les plus critiques nécessitant une approche thérapeutique sous le regard d'un médecin psychiatre. Ceci afin de ne pas engorger ce pôle, notamment ses CMP, déjà fortement sollicités.

Une expérimentation à l'échelle locale

Les infirmiers psychiatriques des urgences du centre hospitalier de Châteauroux constituent une ressource à privilégier pour les situations où la souffrance psychologique est intense.

Il est précisé que ce dispositif n'a pas vocation d'offrir un soutien alternatif à des personnes qui bénéficient déjà d'une prise en charge par une structure dédiée, à charge pour les acteurs de ce dispositif de les réorienter vers cette dernière pour éviter toute distorsion.

"POUR CEUX QUI RESTENT", constitue une véritable expérimentation à l'échelle locale. Des moyens spécifiques devront être adaptés aux demandes reçues, d'autres ressources, y compris financières, trouvées, si nécessaire.

Il n'est pas envisageable que les mêmes efforts réalisés pour l'accueil sanitaire des patients COVID ne puissent être produits lorsqu'il s'agit de veiller à la santé mentale de ceux qui ont perdu un proche dans le temps de cette pandémie, santé somatique et santé mentale devant faire l'objet d'une égale attention.

Quitte à « pousser les murs », **"POUR CEUX QUI RESTENT"**.

Contacts

Dr. Hervé MIGNOT, président du CTS 36 : **06 70 58 13 23**

Me. Josiane REYGNAUD, vice-présidente de la Formation Spécifique « Droits des Usagers » du CTS 36 : **06 88 04 58 89**

Me. Sandrine TOKER, vice-présidente de l'association EKR France : **06 73 58 18 35**

M. Jean-François MÉMIN, président de France Victimes 36 : **06 85 11 68 87**